

Politique révisée sur la radio commerciale : L'ADISQ salue des choix forts pour la visibilité de notre musique

Montréal, le 9 décembre 2022 – Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a présenté mercredi sa Politique révisée sur la radio commerciale qui découle d'un processus de consultation entamé fin 2020. Celui-ci pose des gestes importants visant à garantir la visibilité de nos musiques. D'une part, le CRTC opte pour un maintien du niveau de quotas actuels pour la musique francophone et d'autre part, il prend des mesures afin de mettre fin à la stratégie des montages qui font baisser la place de la musique francophone sur les ondes des radios. L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) dénonce depuis longtemps l'utilisation de ces montages et félicite donc le CRTC pour cette décision historique.

Avec cette politique, le CRTC nous rappelle que la radio est un joueur important de notre écosystème assurant la découvrabilité de nos musiques, qui doit contribuer à leur création et présentation. Données à l'appui, le Conseil souligne en outre que la musique francophone ne constitue pas un frein à la compétitivité des radios.

« À l'ADISQ, nous considérons que quand ils la découvrent, les Québécois.es choisissent et écoutent la musique d'ici, nous saluons donc le positionnement du CRTC sur cette question. » a déclaré Eve Paré, Directrice générale de l'ADISQ.

Le CRTC introduit en plus une attente selon laquelle les stations commerciales diffusent au moins 5 % de chansons d'artistes canadiens émergents. Pour le renouvellement de notre scène musicale, il est important que nos artistes émergents bénéficient de visibilité. L'ADISQ invite l'ensemble des radios à s'acquitter de cet engagement, mais également à aller au-delà de celui-ci, ainsi qu'à faire une place plus importante sur leurs ondes aux nouveautés d'artistes déjà établis.

Le CRTC a également annoncé une consultation qui examinera l'approche liée aux contributions des radios pour le financement du contenu canadien. L'ADISQ avait proposé un système équitable prenant en compte la taille des entreprises et qui permettrait aux fonds francophones de soutien à la musique de bénéficier d'une juste part des contributions. L'approche proposée par le CRTC envoie un signal positif qui s'inscrit dans les demandes de l'Association.

Le Conseil indique que plusieurs sujets de la présente politique seront soumis à des instances de consultation. L'ADISQ entend participer activement aux processus à venir au cours desquels elle fera valoir le point de vue de l'industrie musicale.

La politique sur la radio commerciale est une pièce maîtresse législative et réglementaire qui protège notre souveraineté culturelle. Elle permet de s'assurer que nos musiques rejoignent leurs publics. Il est urgent que le projet de loi C-11 soit adopté sans compromis pour qu'à l'instar des radios, tous les services de diffusion en ligne contribuent également au financement et à la mise en valeur de nos musiques.

À propos de l'ADISQ

Fondée en 1978, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec. L'association, qui représente plus de 180 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.

-30-

Pour renseignements :

Simon Claus
Directeur, Affaires publiques
sclaus@adisq.com
(514) 842-5147 poste 24